Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20261016-2026_10_16_8-DE

PLOUBAZLANEC

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 16 Septembre, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU (jusqu'à 18 H 50), A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, J. MONBEL, M. BERLIN et C. MENGUY (à partir de 19 h 15)

ETAIENT REPRESENTÉS : C. MORIN par A. KERAMBRUN LE TALLEC, J. BALCOU par R. VIBERT (à partir de 18 H 50), G. CONAN par G. LE BARS, Ph. BILLARD par J. MONBEL, E. BRUHAN par G. MENGUY, F. MORDELLES par M. BERLIN

ETAIENT ABSENTS : T. LE CALVEZ et C. MENGUY (jusqu'à 19 h 15)

SECRETAIRE DE SEANCE : G. LE BARS

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-10-16 - DOSSIER N° 8

MOTION DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE AVEC LE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS DE SOINS DE PAIMPOL (Centre hospitalier et E.H.P.A.D)

Présentation : J. GUEGAN

- ✓ **Sur proposition de M. le Maire,**

- ✓ **Considérant le rôle absolument crucial et indispensable joué par l'ensemble des professionnels de santé (personnels hospitaliers soignants du secteur médico-social, libéraux, techniques et administratifs) pour garantir la santé, la sécurité et la dignité de nos concitoyens ;**
- ✓ **Considérant que le système de soins subit depuis de nombreuses années des tensions structurelles majeures, marquées par un manque chronique de moyens humains, matériels et financiers ;**
- ✓ **Considérant la dégradation continue des conditions de travail du personnel qui entraîne un épuisement professionnel généralisé, une crise des vocations et une fuite des compétences hors du secteur du soin ;**
- ✓ **Considérant que l'accès à des soins de qualité, de proximité et de manière égale pour tous est un droit fondamental et un pilier de notre pacte républicain et social ;**
- ✓ **Considérant les remarques des personnels travaillant au Centre Hospitalier et dans les E.H.P.A.D. de Paimpol, relatives à une forte dégradation de leurs conditions de travail, à leurs inquiétudes et à leur état d'épuisement manifeste ;**

Le Conseil Municipal de PLOUBAZLANEC, à l'unanimité, après délibération,

- ➢ **EXPRIME SON SOUTIEN INDEFECTIBLE en apportant toute sa solidarité à l'ensemble du personnel des établissements de soins de Paimpol qui fait preuve, au quotidien, d'un dévouement exemplaire malgré des conditions d'exercice qui se dégradent et deviennent de plus en plus difficile ;**

- ➢ **ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS en constatant avec une vive inquiétude la fragilisation croissante de notre système de santé, les conséquences directes de cette situation sur la prise en charge des patients, la sécurité des soins et les conditions de travail des professionnels de santé ;**

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20261016-2026_10_16_8-DE

- **EXIGE DES MESURES URGENTES et demande instamment à l'Etat et aux Autorités compétentes de déployer un plan de sauvetage d'envergure pour la santé, comprenant :**

 - ☞ **Une revalorisation significative des salaires, des carrières et de la pénibilité du travail de nuit, des week-ends et des gardes ;**
 - ☞ **Un plan massif de recrutement et de formation pour combler les postes vacants et alléger la charge mentale des équipes ;**
 - ☞ **Un investissement financier à la hauteur des besoins pour moderniser les infrastructures et garantir l'accès aux équipements médicaux ;**
 - ☞ **Le maintien et le renforcement des services de soins de proximité pour lutter contre les déserts médicaux ;**

- **REAFFIRME que la santé ne peut être traitée comme une simple variable d'ajustement budgétaire. Prendre soin de ceux qui nous soignent est un devoir national et une priorité absolue.**

- **DIT que cette motion sera transmise à M. le Préfet, à l'Agence Régionale de Santé ainsi qu'aux élus parlementaires de la circonscription.**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC